Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260715-20261507_DELIB8-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 juillet 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 07
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mercredi 15 juillet 2026
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., MAITRALAIN F.,., TULASNE E., CADE A

ABSENTS : ROUXEL R., donne pouvoir à AMOSALA S
SAMSON J, donne pouvoir à Rose-Marie DANIEL
LE DOUJET C., donne pouvoir à SIMEON J
SECRETAIRE : BREXEL J

2026_1507 DELIB 8 Annulation de la délibération n° 20251021 – DELIB10 – Chemin Malabry

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 20251021 – DELIB10 en date du 21 octobre 2025 relative au chemin de Malabry, par laquelle le Conseil municipal a validé le devis présenté par les Carrières LESSARD de Plémet pour la fourniture de grave et GNT.
Considérant qu'il y a lieu d'annuler cette délibération,
Considérant la nécessité de régulariser la situation soumise au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE décide d'annuler la délibération n° 20251021 – DELIB10 du 21 octobre 2025 relative au chemin de Malabry, portant validation du devis des Carrières LESSARD.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

